

Etude de Me Claude RINGEISEN
Notaire
1 Rue du Notariat – 67203 Oberschaeffolsheim
Tél. : 03.88.78.04.19

**LA VENDREDI 28 septembre 2018 à 14 Heures à 67203 OBERSCHAEFFOLSHEIM 1
Rue du Notariat en son étude,**

Maître Claude RINGEISEN, notaire à OBERSCHAEFFOLSHEIM, PROCEDERA A LA
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES,

Des biens immobiliers situés sur la commune de 67350 VAL DE MODER, ban de
Pfaffenhoffen, Rue des Rossignols, dans l'ensemble immobilier en copropriété dénommé
Résidence Les Terrasses Belle Vue et Résidence Les Jardins de la Moder, figurant au cadastre
sous Section 6 numéro 399/203, savoir :

Bâtiment A

- LOT 104 : un appartement 4 pièces au rez-de-chaussée d'une surface de 84 m²
- LOT 106 : un appartement 4 pièces au premier étage d'une surface de 87m²
- LOT 109 : un appartement 4 pièces au premier étage d'une surface de 87 m²
- LOT 110 : un appartement 3 pièces au rez-de-chaussée et premier étage d'une surface de 65
m²
- LOT 116 : au sous-sol, une cave
- LOT 120 : au sous-sol, une cave
- LOT 133 : au sous-sol, un garage
- LOT 137 : au sous-sol, un garage
- LOT 141 : au sous-sol, un garage
- LOT 142 : au sous-sol, un garage
- LOT 146 : au niveau terrain naturel, un jardin privatif

Bâtiment B

- LOT 201 : un appartement 4 pièces au rez-de-chaussée et premier étage d'une surface de 102
m²
- LOT 202 : un appartement 4 pièces au rez-de-chaussée et premier étage d'une surface de 106
m²
- LOT 210 : au sous-sol, une cave
- LOT 211 : au sous-sol, une cave
- LOT 213 : au sous-sol, un parking
- LOT 214 : au sous-sol, un parking
- LOT 219 : au niveau du terrain naturel, un jardin privatif
- LOT 220 : au niveau du terrain naturel, un jardin privatif

Au niveau du terrain naturel :

- LOT 303 : au niveau du terrain naturel, un parking en plein air
- LOT 304 : au niveau du terrain naturel, un parking en plein air
- LOT 317 : au niveau du terrain naturel, un parking handicapé en plein air

Ladite vente autorisée par ordonnance rendue par M. le Juge-Commissaire du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 4 avril 2017, en suite de la procédure de liquidation judiciaire ordonnée par le Tribunal de Grande Instance de Strasbourg le 11 mars 2013, contre la Société dénommée SCI LES TANNEURS, société civile de construction-vente, avec siège à 67810 HOLTZHEIM 15 Rue du Lieutenant Lespagnol.

Le liquidateur est Maître Fabienne JENNER, associée de la SELARL JENNER ET ASSOCIES – MANDATAIRES JUDICIAIRES avec siège à 67087 STRASBOURG Cedex 2 Parc d'activité d'Eckbolsheim 5 Rue des Frères Lumières.

Mise à prix :

- Pour les lots 104, 146, 116, 133, 303 : mise à prix de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €)
- Pour les lots 106, 137, 304 : mise à prix de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €)
- Pour les lots 109, 120, 141 : mise à prix de SOIXANTE CINQ MILLE EUROS (65.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de CINQUANTE MILLE EUROS (50.000,00 €)
- Pour les lots 110, 142 : mise à prix de QUARANTE CINQ MILLE EUROS (45.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 €)
- Pour les lots 201, 219, 210, 213 : mise à prix de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €)
- Pour les lots 202, 220, 211, 214, 317 : mise à prix de QUATRE VINGT DIX MILLE EUROS (90.000,00 €), avec faculté de mise à prix subsidiaire de SOIXANTE QUINZE MILLE EUROS (75.000,00 €)

Paiement du prix : dans les trois mois de l'adjudication, au compte de dépôt ouvert par le liquidateur à la Caisse des dépôts et consignations.

Frais : Forfait pour frais de cinq virgule cinq pour cent (5,5 %), en sus de la taxe de publicité foncière, payable ainsi qu'il suit :

Le versement des frais et de la taxe de publicité foncière aura lieu de la façon suivante :

- à hauteur de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €), par chèque, remis au jour de l'adjudication au notaire commis ;
- le solde, par virement à l'étude du notaire commis, dans un délai de huit (8) jour à compter de l'adjudication.

Situation locative : les biens sont libres de toute location et/ou occupation.

Entrée en jouissance : au jour du paiement intégral du prix d'adjudication et des frais, et au plus tôt dans les quarante jours de l'adjudication.

Visites :

Le samedi 8 septembre 2018 de 10h00 à 12h00
Le samedi 15 septembre 2018 de 10h00 à 12h00
Ou sur rendez-vous à convenir avec le notaire commis.

Condition particulière : pour participer aux enchères, chaque enchérisseur devra procéder à la consignation préalable à l'adjudication, d'une somme de TROIS MILLE EUROS (3.000 €), sous forme d'un virement en la comptabilité de Maître Claude RINGEISEN, notaire commis. Ledit versement de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €) pourra également avoir lieu au jour de l'adjudication, par chèque de banque.

L'acompte de TROIS MILLE EUROS (3.000,00 €) qui aura été versé entre les mains de Me Claude RINGEISEN, viendra en déduction du prix d'adjudication.

L'ordonnance autorisant l'adjudication a été publiée au livre foncier de VAL DE MODER en date du 21 novembre 2017.

L'adjudication aura lieu sous les charges et conditions fixées par le cahier des charges dressé par le notaire soussigné le 16 juillet 2018 sous rép. n°11.799.

Ce cahier des charges a été déposé au Greffe du Tribunal en charge de la procédure collective et est consultable en l'étude du notaire susnommé, où chacun peut en prendre connaissance sans frais.

Maître Claude RINGEISEN, notaire commis.